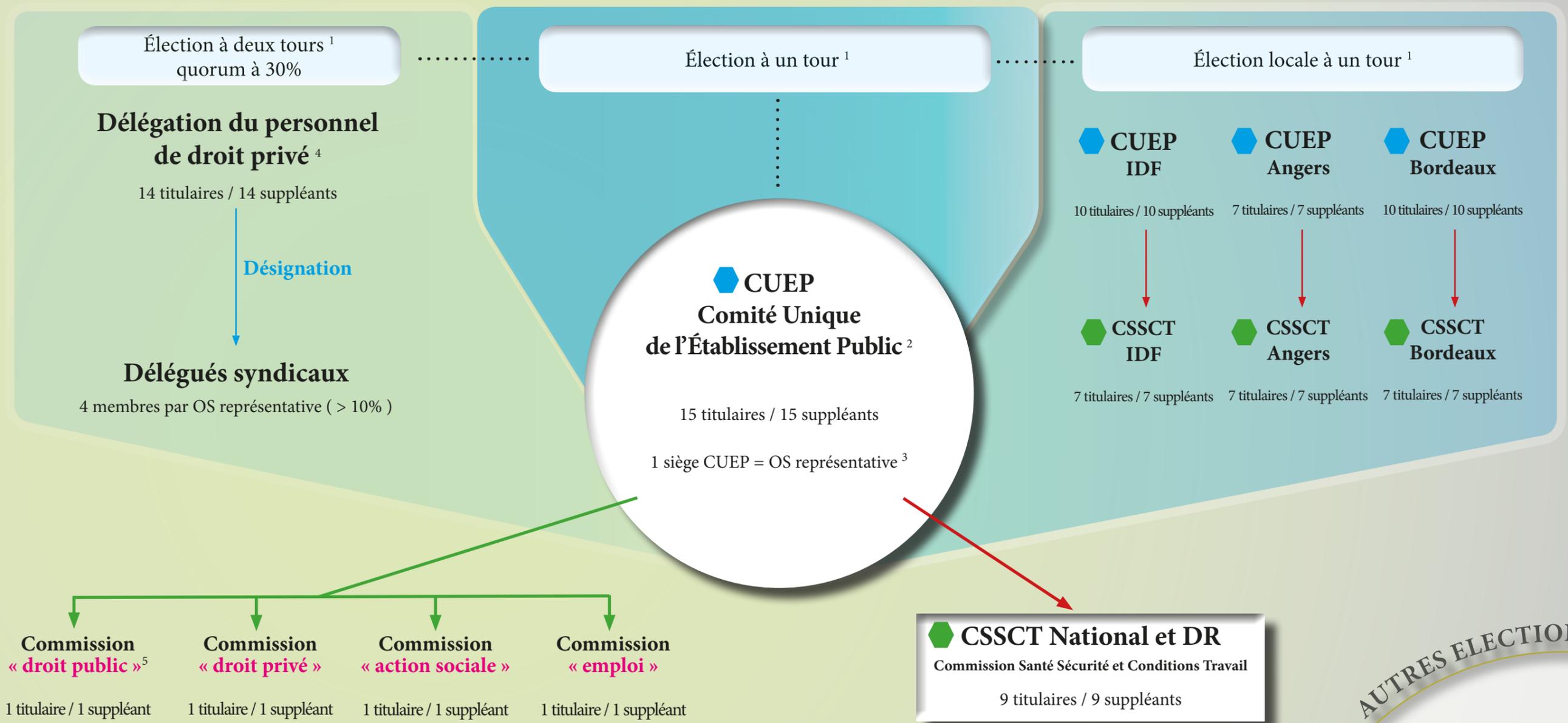


# NOUVELLE INSTANCE UNIQUE DES PERSONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



## AUTRES ELECTIONS

**CAP / CCP**  
Pour les personnels de droit public et statutaires  
**Tous les 4 ans**

**COSOG**  
Pour l'ensemble des personnels publics et privés  
**Tous les 3 ans**

↓ Membres élus en CUEP, désignation libre pour les suppléants      ↓ Membres titulaires et suppléant issus de la CUEP

<sup>1</sup> Élections tous les 4 ans - vote électronique.  
<sup>2</sup> Adossement aux statuts de la Fonction Publique, pas de négociation d'un protocole d'accord préélectoral.  
<sup>3</sup> Calcul de la représentativité nationale pour la signature des accords communs + Voix comptabilisées pour DS groupe et CMIC.  
<sup>4</sup> Adossement au Code du travail, avec négociation d'un protocole d'accord préélectoral + Voix comptabilisées pour la représentativité de droit privé.  
<sup>5</sup> Voix comptabilisées pour la représentativité de droit public - Fonction publique.